



CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel) (Siren : 200037059)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Péronne
Arrondissement	Péronne
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/2012
Date d'effet	31/12/2012

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Eric FRANCOIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	23 Avenue de l'Europe
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80200 PERONNE
Téléphone	
Fax	
Courriel	cchs@cchs.fr
Site internet	www.coeurhautesomme.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et avec fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	27 963
Densité moyenne	59,98

Périmètre

Nombre total de communes membres : 60

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Aizecourt-le-Bas (218000123)	54
80	Aizecourt-le-Haut (218000131)	70
80	Allaines (218000156)	476
80	Barleux (218000529)	235
80	Bernes (218000842)	354
80	Biaches (218000974)	391
80	Bouchavesnes-Bergen (218001097)	295
80	Bouvincourt-en-Vermandois (218001212)	155
80	Brie (218001345)	332
80	Buire-Courcelles (218001436)	241
80	Bussu (218001477)	220
80	Cartigny (218001709)	769
80	Cléry-sur-Somme (218001915)	557
80	Combles (218001964)	777
80	Devise (218002319)	53
80	Doingt (218002327)	1 463
80	Driencourt (218002475)	95
80	Épehy (218002608)	1 159
80	Équancourt (218002640)	301
80	Estrées-Mons (218005270)	611
80	Éterpigny (218002814)	171
80	Étricourt-Manancourt (218002855)	535
80	Feuillères (218002947)	148
80	Fins (218002996)	279
80	Flaucourt (218003002)	296
80	Flers (218003010)	198
80	Ginchy (218003630)	61
80	Gueudecourt (218003804)	98
80	Guillemont (218003838)	139
80	Guyencourt-Saulcourt (218003861)	143
80	Hancourt (218003952)	93
80	Hardecourt-aux-Bois (218004000)	84
80	Hem-Monacu (218004109)	130
80	Herbécourt (218004125)	228
80	Hervilly (218004166)	193
80	Hesbécourt (218004174)	57
80	Heudicourt (218004208)	513

80	Lesboeufs (218004497)	187
80	Liéramont (218004521)	234
80	Longavesnes (218004638)	88
80	Longueval (218004661)	280
80	Marquaix (218004893)	201
80	Maurepas (218004943)	197
80	Mesnil-Bruntel (218005080)	294
80	Mesnil-en-Arrouaise (218005106)	126
80	Moislains (218005239)	1 215
80	Nurlu (218005684)	391
80	Péronne (218005858)	7 785
80	Poeuilly (218005940)	123
80	Rancourt (218006245)	201
80	Roisel (218006377)	1 634
80	Ronssoy (218006393)	593
80	Sailly-Saillisel (218006542)	485
80	Sorel (218006914)	162
80	Templeux-la-Fosse (218006997)	143
80	Templeux-le-Guérard (218007003)	173
80	Tincourt-Boucly (218007144)	366
80	Villers-Carbonnel (218007524)	369
80	Villers-Faucon (218007532)	597
80	Vraignes-en-Vermandois (218007631)	145

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i>
- Autres énergies <i>Accompagnement des communes dans le développement éolien</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : - Diagnostic et contrôle du bon fonctionnement des installations existantes, - Conseil aux usagers, - Contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes d'assainissement non collectif</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

La création, l'aménagement de fossés, caniveaux et ouvrages nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales

- Autres actions environnementales

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Sanitaires et social

- Action sociale

Action sociale d'intérêt communautaire

- Maisons de santé pluridisciplinaires

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien, gestion et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs Aménagement, entretien, gestion et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire suivants : - Le gymnase Béranger situé rue des Tourelles à Péronne, - Le gymnase des remparts situé rue Belzaize à Péronne, - Le gymnase situé rue de Cambrai à Roisel, - La piscine Tournesol situé rue Saint Denis à Péronne, - Le Centre Aquatique situé rue Saint Denis à Péronne

- Activités culturelles ou socioculturelles

Culture - Aide au fonctionnement des écoles de danse (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire). - Aide au fonctionnement des écoles de musique (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire). - Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Actions de développement économique et touristique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

- Transport scolaire

Organisation et transport des élèves (1er degré) vers les installations sportives communautaires

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie La voirie d'intérêt communautaire est constituée de toutes les voies communales revêtues (bitume + gravillons ou enrobé) situées à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations. La liste de ces voies figure sur les procès-verbaux de mise à disposition de voirie établis contradictoirement entre chaque commune et la communauté de communes et disponible à la Communauté de Communes. Sont inclus : - la voirie de desserte des ateliers relais communautaires ainsi que la voirie d'accès aux zones d'activités communautaires, les carrefours, les giratoires. - les bornes, la signalisation verticale et horizontale (les poteaux indicateurs, feux tricolores?), - les accotements, talus, murs de soutènement, les ouvrages d'art, (ponts, tunnels, passerelles). - les trottoirs, les pistes cyclables. Sont exclus : - la voirie des lotissements et des zones d'activités communales, les chemins ruraux, les aménagements liés à la sécurité, les arrêts de bus, les parkings, l'éclairage public, les réseaux d'eau, d'assainissement collectif, de gaz, d'électricité, de télécommunications et autres réseaux divers. - les espaces verts attenants à la voirie. Les compétences de la communauté de communes sont : - La réalisation des travaux neufs sur les voies d'intérêt communautaire. - Les travaux d'assainissement pluvial et de bordurage. - L'entretien de la voirie d'intérêt communautaire (remise en état de la voirie et renouvellement de la couche de surface), le déneigement extra muros. Le

cas échéant, la communauté de communes pourra conventionner avec le Conseil Départemental pour le déneigement des voies départementales. Sont inclus : - la création, l'aménagement de fossés, caniveaux et ouvrages nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales ; - l'entretien des fossés extra-muros. Sont exclus : - le fauchage, le salage, le nettoyage, le balayage - l'élagage et l'entretien des fossés intra-muros. A la demande des communes, la Communauté de Communes pourra assurer la maîtrise d'ouvrage (déléguée) pour la réalisation des travaux sur les chemins ruraux, d'aménagement de parkings, d'arrêts de bus et d'aménagements liés à la sécurité. En accord avec la Communauté de Communes, les communes pourront verser des fonds de concours pour financer les travaux réalisés sur des voies d'intérêt communautaire comme le prévoient les articles L. 5214-16 et L. 5216-5 du CGCT.

- Signalisation
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat Politique du logement et cadre de vie
- Politique du logement non social Gendarmerie - Construction, extension, gestion et location des bâtiments et logements affectés à la Gendarmerie. - Travaux d'entretien et d'amélioration sur les bâtiments à la charge du propriétaire (administratifs, techniques et logements). - Travaux sur la voirie interne et les terrains.
Infrastructures
- Pistes cyclables
Autres
- NTIC (Internet, câble...) Aménagement numérique du territoire, établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communication électronique et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et complété par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017
- Autres Délivrance des certificats d'aligement

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	SMITOM du Santerre (258004571)	SM fermé	115 723
80	SMAH du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	770 575
80	SMF de la gendarmerie de Bray-sur-Somme (200062214)	SM fermé	58 888
80	PETR Coeur des Hauts-de-France (200078244)	SM fermé	67 311
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	594 740

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)